

Conseil Intercommunal

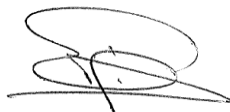
Conformément à l'art 113 de la LEDP, le Comité de Direction de l'ASSAGIE publie les décisions soumises à référendum, dans les 14 jours, qui suivent leur adoption.

Dans sa séance du 1er avril 2026 à Saubraz, le Conseil Intercommunal de l'ASSAGIE a:

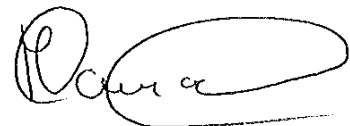
1. approuvé le préavis 01/2026 du Comité de Direction ASSAGIE pour les comptes 2025 de l'Association intercommunale scolaire Aubonne et Gimel-Etoy.

Ces décisions sont soumises au référendum pendant 20 jours à dater de la présente parution. Le dépôt d'une demande de référendum peut être adressé au Préfet du district de Morges, Place St-Louis 4, 1110 Morges.

Etoy, le 2 avril 2026.



Daniel Egli
Président



Mélanie Carrard
Secrétaire